Michel Nicolas
L'Égypte des villages autour du seizième siècle

Paris-Louvain-Bristol, Peeters (*Turcica*, XXIII)
2018, 528 p.
ISBN : 9789042934795

Ce livre, comme Nicolas Michel l'indique dans ses « Remerciements », est issu du mémoire inédit pour l'habilitation à diriger des recherches qu'il a soutenue en juillet 2009.

Faisant le constat de l'impossibilité à définir la société rurale de l'Égypte prémoderne (p. 3) N. Michel étudie un corpus jusque-là inexploré d'archives administratives remontant au XVIe siècle.

En introduction, il souligne l'absence, pour ce XVIe siècle, de sources narratives, le vide presque absolu d'informations matérielles ou archéologiques et l'absence d'archives privées conservées dans la vallée du Nil. Les seules sources disponibles émanent de l'administration fiscale *(dafātir)* et des tribunaux musulmans *(sijillāt)*. Il présente ensuite les différents modèles de réflexion qui ont formé le fondement de ses propres recherches : celui des « sociétés hydrauliques » (K. Wittfogel) dans lesquelles la nécessité de domestication de l'eau requiert un État fort et celui de la « formation sociale tributaire » (S. Amin) qui examine l'articulation des rapports villes/campagnes essentiellement autour du prélèvement fiscal. Dans ce travail, il s'affranchit cependant de ces modèles, notamment en contextualisant la production des archives, qui forment l'essentiel de ses sources, ce qui lui permet de ne pas perdre de vue les raisons pour lesquelles elles ne donnent à voir que certaines facettes de la vie rurale. N. Michel tente ainsi de reconstituer le cadre mental et la réflexion de ceux qui ont conçu et produit ces archives. Il met également en garde contre les présupposés dont nous sommes tributaires dans nos représentations des sociétés rurales.

L'auteur dédie son premier chapitre intitulé « Un siècle sans histoire » à la question de « l'Égypte ottomane » au XVIe siècle. Il y examine ce que les chroniques donnent à voir de la conquête de la région puis, de la place de la province dans l'Empire, en soulignant notamment l'élargissement des accès à la mer qu'a offert l'intégration de la Syrie et de l'Égypte (côte est méditerranéenne et mer Rouge qui ouvre l'accès à l'Océan indien). Il présente les institutions de la province d'Égypte (justice, armée, administration civile) maintenue dans ses limites et son unité avec la promulgation du *kanun-name-i Misir* en 1525 qui en fixe les fondements institutionnels. N. Michel termine cette première partie par une présentation de la production historique du XVIe siècle égyptien (*Mühimme Defterleri*, registres des tribunaux) en soulignant ce que ces sources officielles révèlent de la provincialisation de la région : elles sont produites par et pour le centre et émanent des couches supérieures de la société.

Le deuxième chapitre, « La raison fiscale », envisage l'Égypte comme province à la fois autonome et tributaire (*saliyane*) : elle doit acquitter un tribut dont le montant est déterminé par Istanbul en fonction de ses besoins et non des capacités budgétaires de la province. Pourtant, la fiscalité est pensée comme dépendante de la bonne santé des finances et donc de la justice et d'un bon gouvernement. Ceci n'empêche pas l'existence d'une fiscalité coutumière étudiée à travers le *kanunname* de 1525. Nicolas Michel observe ensuite le passage de l'*iqṭā'* (concession des impôts – du *kharāj* – d'un territoire défini à un émir ou un mamelouk royal) au *miri*. En Égypte, contrairement à ce qu'il s'est passé pour la Syrie, le système de l'*iqṭā'* n'a pas été remplacé par le *timar* qui lui est presque similaire. L'*iqṭā'* a été supprimé graduellement, les terres entrant alors dans la catégorie du *miri* : elles ont rejoint les *arāḍī diwaniyya* « terres du Divan » et les revenus du *kharāj* ont désormais été versés au Trésor. Nicolas Michel examine ensuite le statut des terres et ses évolutions. Le système du *waqf* mais aussi du *milk* qui lui est préalable, les terres exemptées du paiement du *kharāj* (*rizaq*) et les terres « privilégiées » relevant de concessions perpétuelles ont constitué autant de revenus aliénés au Trésor. Les Ottomans ont cherché à reprendre la main sur l'ensemble de ces sources de revenus notamment par le biais de la codification : le *miri* est désormais regardé comme la norme. Même si *milk* et *waqf* relèvent des tribunaux, ils devaient être enregistrés dans des registres *sijil* qui ont permis un renforcement du contrôle étatique sur le statut des terres. Les militaires étaient les principaux bénéficiaires de la rente fiscale mais, avec la suppression de l'*iqṭā'*, le pouvoir ottoman a pu disposer de revenus beaucoup plus abondants. Les *waqf-s* permettaient cependant l'aliénation des revenus publics pour toute une série d'ayants droit. Nicolas Michel termine cette partie très éclairante par une comparaison avec l'Europe moderne, en posant la question du passage d'un comportement seigneurial à une économie rentière. La réponse est beaucoup plus nuancée et met surtout en évidence la large médiation de la puissance publique entre bénéficiaires du *kharāj* et monde des campagnes.

Le troisième chapitre est consacré au fisc. N. Michel y souligne d'abord la relation d'identité entre les unités fiscales et les villages, coïncidence géographique renforcée par un calendrier fiscal fixé sur l'année agricole, même si les prélèvements

BCAI 34 (2020) Michel Nicolas: L'Égypte des villages autour du seizième siècle, recensé par Élise Voguet
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

n'étaient pas effectués sur le produit réel de l'agriculture. Il décrit ensuite le classement des terres en fonction de leur immersion pendant la crue (*naqā* ou *muzdara'* « ensemençable », *mustabḥar* « trop longtemps submergé » et *sharāqī* « insuffisamment submergé »), les opérations d'arpentage (*misāḥa*) ainsi que la nature de l'impôt et son calcul à partir des superficies estimées principalement grâce au cadastre de 1528.

Les prescriptions du *kanunname* de 1525, qui reflète la pensée organisatrice ottomane de la fiscalité, permettent de décrire les niveaux de responsabilités des personnels (*kāshif*, *qāḍī*, *defterdar*, *nāẓir*…) et l'organisation des tâches dont ils ont la responsabilité (entretien des réseaux hydrauliques, arpentage, mise en culture des terres, perception des impôts, affaires relatives aux *waqf-s*…). Le *kanunname* permet également d'étudier les pratiques d'affermage et les rôles du *'amil* « agent » et de l'*emin*. Il est enfin le seul texte explicite sur la condition des *fallāḥ-s* et leurs devoirs relatifs à la mise en valeur des terres et au versement de l'impôt. L'impôt foncier était établi à l'échelle du village et Nicolas Michel examine donc la question des contribuables, ce qui le conduit à poser celle de la propriété foncière. Celle-ci disparait progressivement des sources (sauf pour les vergers et les vignobles) qui donnent à voir des détenteurs de la terre bénéficiant seulement de l'usufruit, la propriété éminente revenant au *Bayt al-Māl*, au Trésor. Nicolas Michel reste pourtant prudent et conclut que la propriété foncière, telle que nous la concevons, n'existe pas dans l'Égypte du XVIe siècle ; ce qui compte, c'est la répartition de la charge fiscale et le fisc est au cœur des relations entre les pouvoirs publics et les gens des villages.

Dans le chapitre 4, Nicolas Michel explore la question de « l'autonomie villageoise ». Partant de l'idée suggérée par A. N. Poliak que les *muqṭa'*-s, avant la conquête ottomane de 1517, exerçaient un pouvoir absolu sur les *fallāḥ*-s notamment car l'État leur aurait transféré l'ensemble des charges fiscales, il réfute l'idée que la suppression de l'*iqṭā'* aurait ouvert un large espace d'autonomie aux villages. Nicolas Michel s'attache, au contraire, à montrer la continuité des formes d'organisation de la vie rurale entre l'époque mamelouke et l'époque ottomane. L'extinction de l'*iqṭā'* n'a, pour lui, débouché que sur une nouvelle répartition des obligations et des moyens de coercition qui n'est pas en contradiction avec l'existence de moyens et de pouvoirs d'autorégulation et, donc, d'une certaine autonomie des villages. Celle-ci est perceptible dans la gestion des ressources du village (entretien du réseau hydraulique, exemptions fiscales, intérêts collectifs) qui agit comme un « espace de convergence de besoins et de distribution des charges fiscales et communales ». Si la société villageoise s'organise par elle-même, ce n'est pas, ou très peu, selon un mode de fonctionnement lignager : les cheikhs sont solidairement responsables, exerçant leur autorité de manière collégiale, ce qui évite la prépondérance de certains sur les autres. Le dernier point abordé dans ce chapitre concerne la ferme de l'impôt, l'*iltizām*, et la montée en puissance, à la fin du XVIe siècle, des militaires sur les perceptions des revenus publics.

Le chapitre 5, « Un beau seizième siècle », tente de décrire villages et terroirs. Le paysage s'organise selon une hiérarchisation des agglomérations et des activités. C'est la *nāḥiya* qui est au cœur des identités ce qui confirme l'existence de communautés rurales solides et stables. Difficile, en revanche, d'estimer la population, même si, comme pour l'ensemble du monde méditerranéen, on passe de densités rurales fortes au début du XIVe siècle, à un effondrement démographique et à un recul des mises en valeur agricoles, liés à la peste noire, puis à une reprise vigoureuse au XVIe siècle. Après avoir passé en revue les différentes productions (blé, orge, légumineuses puis riz et canne à sucre), Nicolas Michel étudie la question des investissements agricoles et de l'intégration économique des campagnes.

Ce livre dont le contenu comme le style sont extrêmement denses garde les qualités d'un travail universitaire : il est extrêmement bien documenté (les annexes, la bibliographie de 39 p., le glossaire, les index en témoignent), l'auteur y suit très rigoureusement un raisonnement étayé et toujours illustré d'exemples précis et de traductions de morceaux choisis. Il manque peut-être quelques sous-titres, des tableaux récapitulatifs plus nombreux et des reproductions de documents qui auraient allégé une lecture parfois difficile. L'attention toujours rigoureuse au vocabulaire et à ses usages contextualisés permet en revanche de rester au plus près des textes étudiés et de s'affranchir des représentations liées à la traduction.

Cette somme, bien qu'elle se concentre sur l'Égypte du XVIe siècle, aborde des questions qui dépassent largement ce cadre spatio-temporel. Elle est désormais une lecture incontournable pour l'historien ruraliste des pays d'Islam qui y trouvera, quelle que soit sa période de prédilection, des analyses extrêmement fines et suggestives pour ses propres recherches.

Élise Voguet
IRHT/CNRS

BCAI 34 (2020) Michel Nicolas: L'Égypte des villages autour du seizième siècle, recensé par Élise Voguet
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net